



Les armes et la loi

10 faits

1 Définition d'une arme

Au sens de la loi, sont considérées comme des armes : les armes à feu, les armes à air comprimé, les armes au CO2, les armes factices, les armes d'alarme, les armes soft air, les appareils à électrochocs et tout appareil destiné à blesser ou à tuer des êtres humains, ainsi que certains couteaux, poignards et sprays.

Toute infraction à la loi sur les armes est poursuivie pénalement par la police et sanctionnée par la justice.



2 Armes interdites

Le législateur interdit les armes et objets spécifiques servant exclusivement à blesser ou à tuer des êtres humains.

Aucune autorisation n'est délivrée pour les armes interdites.

1 Coup-de-poing-américain 2 Appareil à électrochocs 3 Couteau papillon 4 Nunchaku 5 Matraque 6 Arme à feu automatique

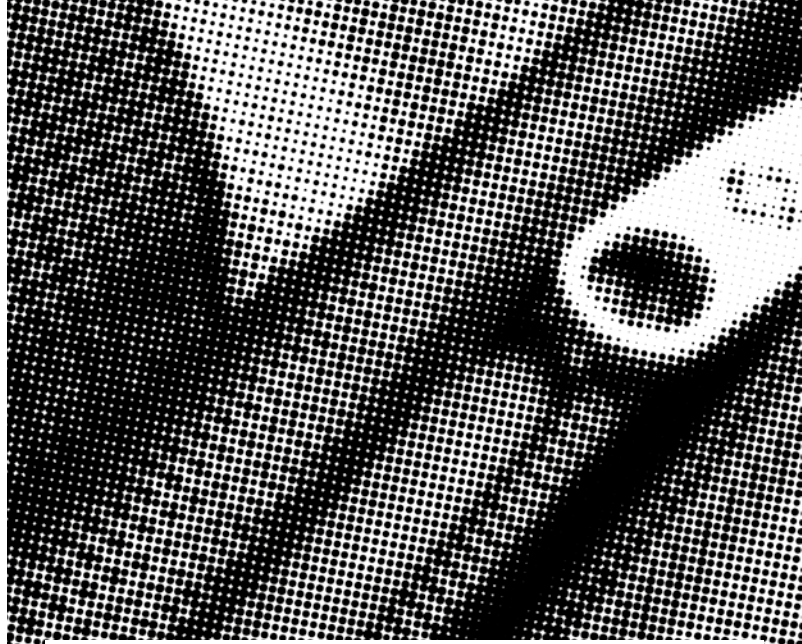
3 Acquisition

Toute personne peut acquérir une arme dès 18 ans.

La loi distingue trois catégories :

- Armes soumises à déclaration (contrat)
- Armes soumises à autorisation (permis d'acquisition d'armes)
- Armes interdites (autorisation cantonale exceptionnelle)

Une donation ou un héritage sont également considérés comme une acquisition.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police
Office fédéral de la police fedpol
Division principale Services
Division Documents d'identité et tâches

Canton: _____
Adresse: _____

A déposer
à l'autorité
de votre canton

Demande de permis d'acquisition d'armes en vue d'acquérir une arme ou plusieurs éléments essentiels d'armes
(art. 8 al. 1 LArm et ss et art. 15 al. 1 ss OArm)

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
Prénom (s) : _____ Date de naissance : _____
Origine : _____ Canton : _____ Nationalité : _____
Adresse : _____
NPA : _____

4 Port d'arme

Tout port d'arme dans un lieu accessible au public est, par principe, soumis à autorisation (permis) auprès de l'autorité compétente.

Transporter sans autorisation une arme dans un sac à dos ou dans la voiture tombe également sous le coup du « port d'arme ».

6 Conservation

Les armes doivent être conservées avec prudence et ne pas être accessibles à des tiers non autorisés. La perte d'une arme doit être aussitôt signalée à la police.

Pour une conservation sécurisée, il est recommandé d'utiliser une armoire à fusils verrouillable.



5 Transport

Tout transport d'arme doit se faire directement du lieu de conservation au lieu d'utilisation licite, tels les stands de tir, les terrains de chasse ou les armureries.

Pour le transport, les armes doivent être déchargées et les chargeurs vidés.



7 Objets dangereux

Les outils, les ustensiles et le matériel de sport qui peuvent être utilisés pour menacer ou pour blesser des êtres humains ne sont pas des armes, mais sont considérés comme des objets dangereux.

Selon les circonstances, même une poêle à frire ou un rouleau à pâtisserie peuvent être considérés comme des objets dangereux.

- 1 Couteau de cuisine 2 Cutter 3 Tournevis 4 Batte de baseball
5 Couteau à cran d'arrêt actionnable à une seule main 6 Club de golf

8 Détention et port abusifs d'objets dangereux

La détention et le port abusifs d'objets dangereux sur soi ou dans un véhicule sont interdits.

Les tournevis, marteaux et autres couteaux ont leur place à l'atelier, pas dans les soirées.





Ceci n'est pas une arme



Ceci est une arme

9 Jouets

Sachant que l'on peut aussi tirer des coups de feu avec des armes multicolores, l'aspect des pistolets ou fusils jouets doit être tel qu'on peut les distinguer sans aucune équivoque des vraies armes à feu.

Les pistolets à pétards, avec lesquels beaucoup d'enfants jouaient naguère sont aujourd'hui soumis à déclaration.

10 Importation (achats en ligne ou tourisme d'achat)

Toute acquisition d'armes ou de munitions à l'étranger, ou sur un site de vente en ligne étranger, est soumise à la législation du pays du vendeur. Pour l'importation en revanche, il faut se procurer une autorisation de l'Office central des armes.

Ce qui est autorisé à l'étranger ne l'est pas nécessairement en Suisse. Donc : dans le doute, s'abstenir.



Loi suisse sur les armes

Pour plus d'informations : Office fédéral de la police –
Office central des armes.

(www.fedpol.admin.ch > Sécurité > Armes)

Où déposer ses armes indésirables?

Pour vous défaire de vos armes, éléments d'armes, munitions ou accessoires d'armes, il vous suffit de contacter le poste de police le plus proche.



Prévention Suisse de la Criminalité

Maison des cantons

Speichergasse 6

Case postale

3001 Berne

La présente publication a été réalisée avec l'aimable autorisation de la police municipale de Zurich et se fonde sur son dépliant «Waffen und Gesetz – 10 Fakten».